

☛ L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Comme depuis plusieurs semaines, le centre gravitationnel de la vie politique reste dominé par les débats autour des deux textes budgétaires majeurs de la fin d'année : le projet de loi de finances (PLF) et le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2026. À ce stade, aucun des deux textes n'a pu être adopté dans des conditions normales de délibération parlementaire.

Le PLFSS, rejeté en commission mixte paritaire le 26 novembre, est revenu en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale à compter du 2 décembre. La reprise de l'examen s'annonce laborieuse, avec un texte profondément remanié par le Sénat et une majorité fracturée. Le groupe Horizons, pourtant membre de la coalition présidentielle, a annoncé qu'il ne voterait pas le texte, dénonçant un déséquilibre global et l'utilisation des textes financiers pour faire passer des réformes sociales controversées, comme celle du congé de naissance. Cette prise de distance complique la stratégie gouvernementale et ouvre la voie à un recours quasi inévitable au 49.3 – un instrument que le Premier ministre s'était pourtant engagé à ne pas utiliser.

Sur le PLF, la situation n'est guère meilleure. Après le rejet spectaculaire de la première partie à l'Assemblée (404 voix contre, une seule voix pour), le texte est actuellement examiné au Sénat dans sa version initiale. Le Gouvernement mise désormais sur les prochaines lectures pour éviter un échec complet de la procédure budgétaire. Si aucun compromis n'est trouvé avant le 23 décembre (PLF) et le 12 décembre (PLFSS), l'exécutif devra recourir, comme en 2023, à une loi spéciale de finances techniques pour assurer la continuité des services publics.

Dans ce contexte, la position du Premier ministre Sébastien Lecornu continue de s'affaiblir. Selon le dernier baromètre Figaro Magazine, sa cote de confiance chute de cinq points en un mois, atteignant 21 % – son score le plus bas depuis son arrivée à Matignon. 68 % des Français déclarent ne pas lui faire confiance, y compris une majorité de sympathisants LR (57 %) et PS (61 %). Le chef du gouvernement pâtit notamment d'un positionnement flou sur les finances publiques, oscillant entre rigueur affichée et compromis politiques, sans ligne visible pour l'opinion.

Parallèlement, l'horizon de 2027 reste marqué par l'ancre du Rassemblement national dans les intentions des Français. Selon un sondage Ifop-Fiducial pour Le Figaro et Sud Radio, Jordan Bardella apparaît comme le candidat présidentiel le plus souhaité par les Français (44 %), devant Marine Le Pen (40 %, -2 points), qui reste cependant plébiscitée par ses électeurs de 2022 à égalité avec son successeur (95 % chacun). Aucun autre prétendant ne semble à ce stade susciter un véritable enthousiasme, accentuant le sentiment d'un paysage politique verrouillé entre une majorité divisée, une gauche éclatée, et une extrême droite en ordre de marche.

Enfin, une polémique relance les inquiétudes autour des contenus liés à l'éducation affective et sexuelle à l'école. Une enseignante a été accusée de promouvoir la masturbation auprès d'enfants de CE2 dans un documentaire diffusé sur France 3, où elle déclare : « Il faut leur expliquer, à cet âge-là, que c'est très chouette de toucher son corps. » Cette séquence, extraite d'un programme intitulé École à la maison, suscite de vives réactions politiques et médiatiques. Plusieurs responsables, comme la députée Anne Sicard, dénoncent une dérive idéologique et une atteinte à l'innocence des enfants. L'affaire alimente le débat autour de l'application de l'EVARS (éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle) et du contrôle exercé sur les intervenants extérieurs en milieu scolaire.

☛ PLFSS 2026 - NOUVELLE LECTURE À L'ASSEMBLÉE APRÈS L'ÉCHEC DE LA CMP

À la suite de l'échec de la commission mixte paritaire (CMP), qui s'est réunie le 26 novembre sans parvenir à un accord, le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2026 est revenu en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale à partir du mardi 2 décembre. La discussion générale a débuté en séance dans la soirée, mais l'examen des articles et amendements doit se poursuivre principalement durant les séances de nuit, jusqu'au vote solennel prévu le mercredi 9 décembre.

Un des points de vigilance majeurs demeure l'article 42 sur le congé de naissance, autour duquel 29 amendements ont été déposés pour cette nouvelle lecture. Ce congé, qui viendrait s'ajouter aux congés existants, est envisagé comme une mesure d'accompagnement des premiers mois de l'enfant. En dépit des ajustements adoptés par le Sénat (notamment l'interdiction du fractionnement, mais la possibilité de le prendre après une reprise d'activité), le Syndicat de la Famille continue de défendre la logique d'un congé plus souple et accessible.

Cependant, la dynamique parlementaire reste incertaine. Le groupe Horizons a annoncé qu'il ne voterait pas le PLFSS en nouvelle lecture, dénonçant un texte « déséquilibré » et un usage abusif des articles financiers pour faire passer des réformes sociales sensibles. Cette fronde au sein même de la majorité laisse entrevoir un recours probable au 49.3 par le Gouvernement pour l'adoption définitive du texte dans les prochaines semaines. Sans ce levier constitutionnel, l'adoption du PLFSS apparaît hautement improbable.

☛ PLF 2026 - EXAMEN DE LA PREMIÈRE PARTIE AU SÉNAT

Depuis le jeudi 27 novembre, les sénateurs examinent en séance publique la première partie du projet de loi de finances pour 2026, consacrée aux recettes. Le texte



en l'état, avec les articles adoptés jusqu'à présent, est disponible ici : PLF 2026 - Sénat - état du texte. Parmi les mesures notables :

- **L'article 3 octies** (*nouveau*), introduit au Sénat, allonge de trois à cinq ans la période de référence permettant à un contribuable de recourir à la fraction non utilisée du plafond de déduction des versements volontaires réalisés sur un plan d'épargne retraite (PER), afin d'améliorer la lisibilité et l'efficacité de ce dispositif d'épargne – amendement de Christine Lavarde (LR).

- **À l'article 6**, un nouveau mécanisme d'abattement fiscal forfaitaire de 2 000 € est instauré sur les pensions de retraite les plus modestes, en remplacement de l'abattement de 10 % actuellement en vigueur. Cette réforme prévoit également un abaissement du plafond de l'abattement proportionnel de 10 % à 2 500 € (au lieu de 4 399 €), avec une recentralisation de l'abattement spécifique sur les plus de 65 ans et les personnes handicapées – amendement de Jean-François Husson (LR), modifié par Christine Lavarde pour rehausser le plafond à 3 000 €.

- **L'article 9 sexies** (*nouveau*) prolonge jusqu'au 31 décembre 2027 le crédit d'impôt pour travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au handicap, afin de permettre aux foyers modestes de poursuivre les aménagements nécessaires – amendements identiques déposés par plusieurs groupes (PS, PCF, EELV, UDI, Renaissance).

PPL LFI - DÉFISCALISATION DES PENSIONS ALIMENTAIRES (REPORTÉE)

La proposition de loi déposée par Sophia Chikirou (LFI, Paris), visant à défiscaliser les pensions alimentaires perçues et à lutter contre la précarité des familles monoparentales, devait être examinée en séance le jeudi 27 novembre dans le cadre de la niche parlementaire du groupe LFI. Bien qu'adoptée en commission des Affaires sociales, la PPL n'a pas pu être discutée en séance, faute de temps suffisant. Sa discussion est donc ajournée *sine die*.

Le texte prévoyait notamment la suppression de l'imposition des pensions alimentaires perçues pour les enfants mineurs ou jeunes majeurs, une revalorisation de l'allocation de soutien familial (ASF), ainsi qu'une révision automatique de ces pensions en fonction de l'inflation. Il s'agissait de mettre fin à une iniquité fiscale touchant les familles monoparentales, en particulier les mères isolées.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Application de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS)

Dans une question écrite publiée le 27 novembre, David Ros (PS, Essonne) interpelle le ministre de l'Éducation nationale sur l'effectivité de la mise en œuvre du programme EVARS. Il rappelle que le rapporteur public du tribunal administratif de Paris a récemment reconnu une carence fautive de l'État sur ce sujet, et que les associations demandent des données consolidées sur l'application réelle du programme. Le sénateur souligne le rôle crucial de l'EVARS dans la prévention des violences sexuelles, la lutte contre les stéréotypes de genre et la protection des mineurs, en particulier face à la pornographie.

Il demande quelles mesures concrètes le Gouvernement entend prendre pour garantir l'application pleine et entière de cette obligation légale, ainsi que le calendrier prévu pour le déploiement uniforme du programme sur tout le territoire.

Difficultés des parents face à la limite de 3 ans de l'AJPP

Dans une question écrite publiée le 2 décembre, Ian Boucart (LR, Territoire-de-Belfort) s'inquiète des conséquences de la limite actuelle de trois ans d'utilisation de l'allocation journalière de présence parentale (AJPP). Cette règle entraîne la perte de jours non utilisés pour de nombreuses familles, notamment celles d'enfants malades ou handicapés, lorsque les périodes de soins sont discontinues.

Il interroge le Gouvernement sur la possibilité de supprimer ce plafond de trois ans afin d'offrir davantage de souplesse aux familles dans l'utilisation de l'AJPP. ■

AGENDA PARLEMENTAIRE

PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) POUR 2026 – SÉNAT

- **Examen de la 1^e partie** (recettes) : du jeudi 27 novembre au mercredi 3 décembre (minuit)
- **Vote** sur l'ensemble de la 1^e partie : jeudi 4 décembre à 14h30
- **Examen de la 2^e partie** (dépenses) : du vendredi 5 décembre au dimanche 15 décembre (minuit)
- **Vote solennel sur l'ensemble du PLF** : lundi 15 décembre à 14h30

»»



PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (PLFSS) POUR 2026 - ASSEMBLÉE NATIONALE

→ **Nouvelle lecture** après échec de la CMP : du mardi 2 décembre (17h30) au dimanche 7 décembre (minuit)

→ **Vote solennel** sur l'ensemble du texte : mercredi 9 décembre à 16h30

NB : si aucun des deux textes n'est adopté dans les délais constitutionnels (12 décembre pour le PLFSS, 23 décembre pour le PLF), le Gouvernement devra présenter une loi spéciale de finances, comme en 2023, pour assurer la continuité des services publics jusqu'à l'adoption définitive des textes en janvier.

PROPOSITIONS DE LOI SUR LA FIN DE VIE - SÉNAT

→ **Examen en commission** des Affaires sociales : mercredi 7 janvier 2026 au matin

→ **Discussion en séance publique** : du mardi 20 janvier (15h) au mardi 27 janvier (minuit)

→ **Vote** sur l'ensemble des deux PPL : mercredi 28 janvier à 16h30

→ Dépôt des **amendements en commission** : lundi 5 janvier à 12h

→ Dépôt des **amendements pour la séance** : jeudi 15 janvier à 12h

